

Affirmé sur jurément au bailliage de Guémené sous seing de l'aveu de son
effevel cousin au bailliage de Guémené, de l'aveu de son
frère et de ses frères, et autres, ne sachant d'autre
Jean me
Goummeuch



Gilles fils légitime et naturel de François moysan et de
Guillemette la guillaou son épouse du village de Kridi né
le vingt sixième jour mille Sept cent quatre vingt neuf a été
le même jour baptisé par le sous seigneur de Kridi
font de l'église paroissiale en présence du père Jean
sont signés par son et marianne sont le père qui ne
et par la guillaou qui ne savent signer les deux de cette
Joseph moysan

B.
François
moysan

B.
Guillaume
Dria

Guillaume fils légitime et naturel de Jean de Guémené
son épouse du village de Saint Thésacien né le
mille Sept cent quatre vingt neuf a été le même jour
baptisé par le sous seigneur de Saint Thésacien
font de l'église paroissiale en présence du père
Guillemette la Bours et d'Anne Thésacienne son
épouse. V. LXXV R^{is} de Guémené.

B.
Lauvance le
Fovetier

Lauvance fille légitime et naturelle de Jean le Fovetier
et de Anne Collat Baragnasse de la maison de Porsory
née le troisième de ce mois mille Sept cent quatre vingt neuf
a été le même jour baptisé par le sous seigneur de
Saints fonts de l'église paroissiale en présence du père qui
sont signés par son et marianne sont Jean Collat le vieil
et Lauvance le Fovetier de cette paroisse qui ne savent signer.
V. LXXV R^{is} de Guémené.

B.
Henry le
Bon

Henry fils légitime et naturel de Claude le Bon et d'Anne
Marie son épouse de la maison de Hégouart, né le neuf
sept mille Sept cent quatre vingt neuf a été le même jour
baptisé par le sous seigneur de l'église paroissiale par le
sous seigneur de Hégouart en présence du père sous seigneur par
d'Anne Marie sont G. G. Henry le Bon et Anne Marie le Bon
cette paroisse qui ne savent signer. C. SEPT OUV.
V. LXXV R^{is} de Guémené.

B.
Anne Evon

Anne fille légitime et naturelle de Jean Evon et de Marie
son épouse du village de Saint Thésacien, née le dix sept de ce mois mille Sept
cent quatre vingt neuf a été le même jour baptisée par le sous seigneur de
Saints fonts de l'église paroissiale en présence du père qui sont signés
par son et marianne sont Etienne Evon et Anne Evon
de cette paroisse qui ne savent signer. V. LXXV R^{is} de Guémené.

B.
Anne Thésacien

Anne fille légitime et naturelle de Pierre le Thésacien et de Marie
Bourges son épouse du village de Hégouart, née le dix neuf de ce mois mille
Sept cent quatre vingt neuf a été le même jour baptisée par le sous seigneur de
Saints fonts de l'église paroissiale en présence du père qui sont signés
par son et marianne sont Pierre le Thésacien et Anne Thésacien
de cette paroisse qui ne savent signer. V. LXXV R^{is} de Guémené.